

**CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)**

**ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1994

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

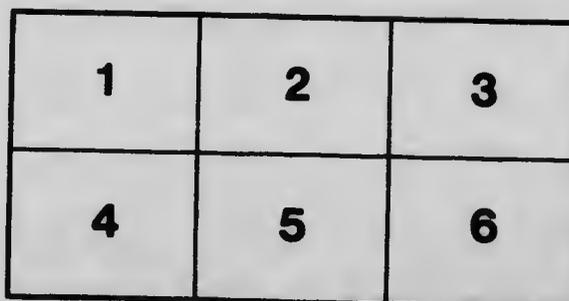
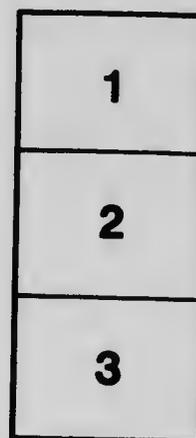
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



4.5
5.0
5.6
6.3
7.1
8.0
9.0
10.0
11.2
12.5



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482 - 0300 - Phone
(716) 288 - 5989 - Fax



Henri D'ARLES

3406

La tragédie acadienne

—Oh ! n'écritons personne ! oh ! l'exil est impie !

Victor HUGO.



PRIX : 10 SOUS

Bibliothèque
de
L'Action Française
MONTREAL

F5060

.52

A754

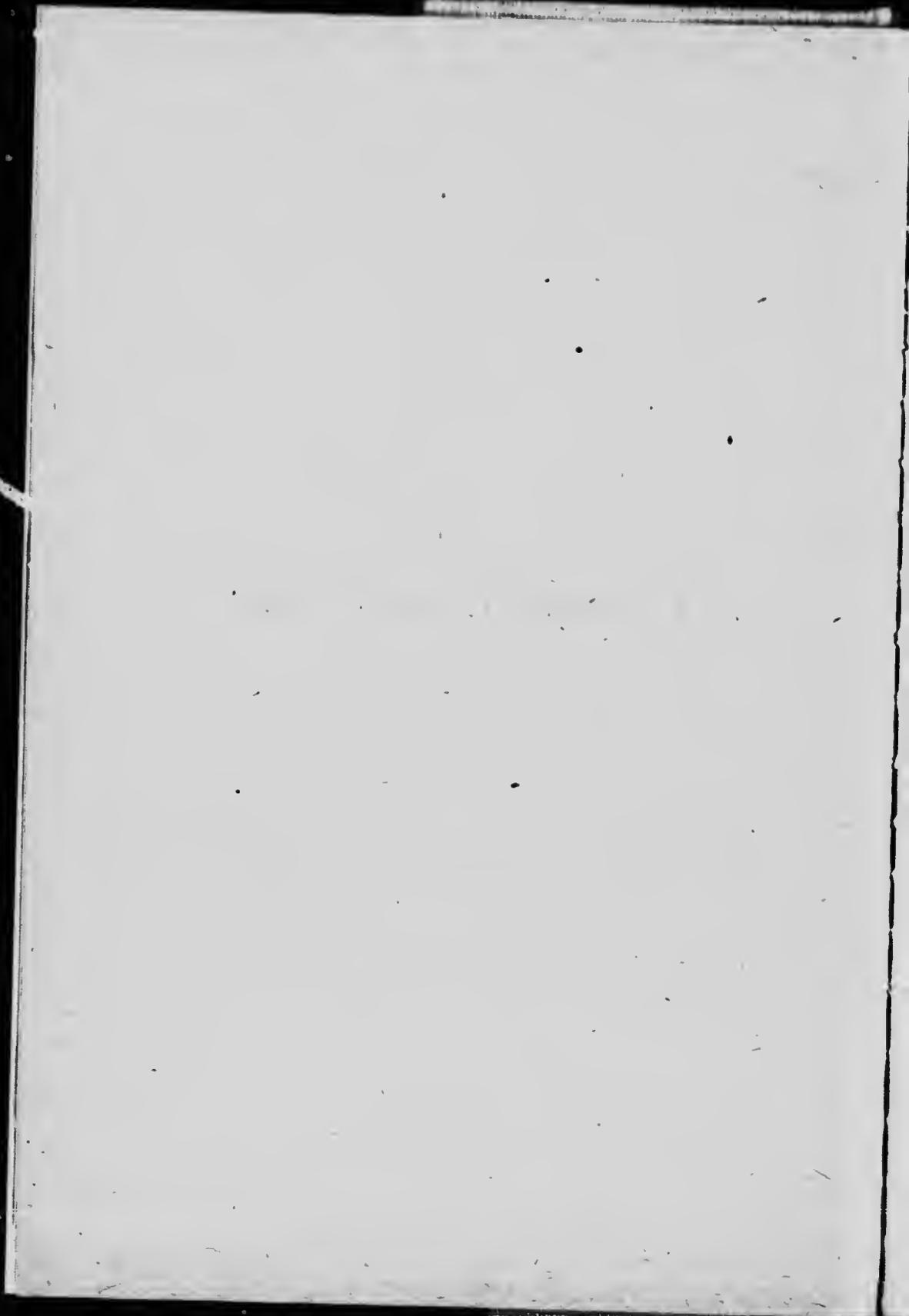


DU MÊME AUTEUR

- Acadie**, ouvrage publié d'après le Ms. original d'Edmond Richard, entièrement refondu, corrigé et annoté, avec une introduction et des appendices.
- Tome I, 7½ x 10, 418 pp..... 3.50
Tome II, 7½ x 10, 510 pp..... 3.50
Tome III (en préparation).
- Culture française** (la) 5 x 7½, 32 pp..... .10
Déportation des Acadiens (la) 5 x 7½, 32 pp..... .10
Eaux-Fortes et Tailles douces, 6 x 9½, 340 pp. riche reliure pleine toile, titres or..... 1.50
Mystère de l'Eucharistie (le), abbé Henri Beaudé, 5 x 7½, 200 pp..... .00
Lacordaire. — Le Moine et l'Orateur. — Riche impression, avec un facsimile de l'autographe de Lacordaire sur parchemin, 7½ x 9½. 110 pp..... .75
- EN PREPARATION :**
Une romancière canadienne. — Laure Conan.
Cours de littérature canadienne. — Les historiens.

Service de librairie de l'Action française
Immeuble La Sauvegarde MONTREAL

La tragédie acadienne



La tragédie acadienne

I

Ce n'est pas de choses attrayantes que je viens entretenir le lecteur, et je serais fort empêché si l'on m'adressait le *dic nobis placentia* des anciens. Je viens raconter des horreurs; malheureusement trop réelles. Plût à Dieu que ce ne fût qu'un mauvais rêve ! Mais les documents sur lesquels notre récit va reposer sont d'une telle authenticité qu'il faut bien accepter leur réalisme brutal et en prendre son parti. Il est impossible de récuser de pareils témoignages. Plus j'étudie la question acadienne, et plus je demeure surpris du peu de retentissement qu'elle a eu à l'époque où elle reçut une solution si inélégante. Il est vrai que Lawrence avait tout prévu, et qu'en supprimant le plus possible des documents qui la concernaient, et en arrangeant le reste à sa fantaisie, il s'était flatté de rendre l'histoire la complice silencieuse et complaisante de son crime. Mais comment se fait-il que la France du temps ait accordé si peu d'attention à un tel fait ? La France du milieu du 18^e siècle, — l'on sait quelle elle était, les idées qui l'inspiraient quant à sa politique coloniale en Amérique, particulièrement. Ses magnifiques possessions d'outre-mer, elle n'y était plus attachée que par un fil que sa rivale viendrait bientôt trancher. Dès lors, que pouvait bien lui faire le sort lamentable de quelques milliers d'habitants français, perdus sur des grèves lointaines que ne protégeait plus l'ombre de son drapeau ? Toujours est-il que la déportation de tout le petit peuple acadien fut à peine jugée digne de figurer dans la grande histoire d'alors, et que les échos qui s'en trouvent dans les pièces officielles britanniques nous la présentent uniquement sous un jour propre à la justifier. A les en croire d'ailleurs, ce fut une

chose bien ordinaire, sur laquelle il n'y avait guère à gloser, et qui n'était certes pas de nature à déranger la sécurité de ces grands hommes d'Etat, sollicités par des problèmes autrement importants. J'ai dit que Lawrence avait tout prévu. Il est cependant une chose qu'il n'a pas dû soupçonner, à laquelle il ne semble pas qu'il se soit attendu : c'est que le lieutenant-colonel John Winslow, venu du Massachusetts pour présider *manu militari* à l'exécution des hautes œuvres conçues par le gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, tiendrait un journal précis et détaillé de ses propres opérations, ainsi que de celles de ses subalternes, par toute l'étendue de la péninsule. Or, ce journal, écrit sur grand papier, relié en trois tomes, et déposé par le petit-fils de l'auteur, Isaac Winslow, aux archives de la *Massachusetts Historical Society*, ce journal où il n'y a ni orthographe, ni style, mais qui est tout plein de faits pris sur le vif, tout bourré de chiffres comme un inventaire, et où, de place en place, l'on relève des accents de compassion devant la souffrance des victimes, et aussi comme des sursauts de honte d'avoir à accomplir une telle mission, est un document de premier ordre qui nous révèle par le menu, sans phrases, sans sentimentalisme, ce que fût la proscription du peuple acadien. C'est même le seul qu'il y ait, à proprement parler. Et certes, il suffit amplement à nous montrer tout ce qu'elle a eu d'abominable et de presque invraisemblable. Ce récit est d'autant plus probant que Winslow, il est bon de le noter, non seulement n'a aucune sympathie pour les Acadiens, mais encore a-t-il conscience de remplir un rôle glorieux et profitable à son pays. Ce soldat ne peut être accusé de préparer une charge contre Lawrence. Si, de loin en loin, il lui échappe des cris d'horreur ou de pitié, c'est bien malgré lui et en quelque sorte à son insu, car, dans le fond de son cœur, il est bien persuadé de travailler à quelque chose de très grand. D'où l'incomparable valeur de son témoignage. Or, n'en déplaise aux historiens anglais qui nous assurent qu'en somme la déportation s'est accomplie aussi humainement que possible, et qu'elle n'a rien eu de plus cruel que ce que nous présentent les traditions colo-

niales des divers établissements européens dans les deux Amériques, il ressort avec évidence du journal de Winslow que ce fait, condamnable dans son principe, inouï dans les annales de l'ère chrétienne, a été exécuté avec une dureté, une férocité de moyens qui en font le crime le plus grandiose que l'histoire eût encore enregistré. Que l'on se rappelle les conclusions de l'étude que nous avons présentée, il y a deux ans, à savoir que les Acadiens, depuis les quarante années qu'ils étaient retenus malgré eux sous le joug britannique, n'avaient absolument rien commis qui méritât l'ombre d'un châtement. Et cependant, celui qu'on leur a infligé est le plus grand après la peine de mort : première iniquité ; et ce châtement a été aggravé de toutes les circonstances qui pouvaient le rendre le plus âpre et le plus abominable. En sorte que ces pauvres paysans français, au lieu d'avoir toujours été soumis, respectueux et paisibles, auraient eu à leur charge les infractions les plus considérables envers l'autorité, celle-ci n'eût pu frapper leur culpabilité de plus de peines que leur complète innocence n'en a subies. Car, si la sentence de mort n'a pas été prononcée contre eux, elle a été cependant, pour des milliers d'entre eux, la conséquence nécessaire, l'aboutissement fatal des mauvais traitements qu'ils ont endurés dans l'exil, où la famine, les maladies infectueuses, les tortures physiques et morales devaient les décimer après une agonie plus ou moins longue. Et l'on se demande s'il n'eût pas mieux valu pour eux être passés immédiatement au fil de l'épée, qu'aller traîner en terre hostile un esclavage qui a broyé leur âme, déchiré toutes les fibres de leur cœur, à tel point que la mort leur apparaissait comme une libération.

Le *Journal* de Winslow est donc la maîtresse pièce qui a permis de reconstituer le récit même de la déportation et de bien mesurer les proportions des premiers actes de la *Tragédie Acadienne*. Il y en a eu plusieurs, en effet. Ce serait une grande erreur de s'imaginer que, la proscription accomplie, fût-ce dans les conditions les plus épouvantables, les déracinés aient été mis à même de se refaire, en de nouveaux entours, une existence convenable, de se recom-

poser une vie qui, sans avoir, certes, les grâces de l'ancienne, leur eût encore offert quelques éléments de bonheur. Il semble que ce soit là le vœu que Lawrence ait formé pour eux, à la fin de la circulaire par laquelle il informait les gouverneurs des diverses provinces royales, du bannissement des neutres français.¹ Or, étant donné ce que nous savons de la réception qui leur fut faite, et que Lawrence ne pouvait pas ne pas prévoir avec certitude, ce souhait, de sa part, n'est pas le fruit de l'ignorance de l'état d'esprit puritain et sectaire des milieux où il allait semer les victimes de sa politique sans entrailles, il n'est pas non plus le fruit d'une ironie, si amère qu'on la suppose: il est simplement la manifestation d'une hypocrisie grossière et bien digne de ce personnage. Lawrence savait parfaitement le genre d'accueil qui attendait les Acadiens, mais il n'a pas voulu se refuser le plaisir de leur souhaiter succès et prospérité dans la carrière que leur ouvrait son décret d'expulsion. Ne faut-il pas toujours observer les lois de l'étiquette officielle? Un peu d'eau bénite de cour, cela fait si bien, même par dessus une monstruosité. Et donc, la déportation, loin d'être un épisode accidentel qui a interrompu un moment des destinées qui devaient vite se reprendre, fut en réalité un sombre prologue: le drame horrible devait se dérouler pendant des années et des années, à travers une infinité de péripéties qui donnent le frisson. Et de même que, pour les scènes premières, nous avons dans Winslow une source d'information extrêmement précieuse, les archives des divers Etats ont gardé les pièces relatives aux infortunés qui furent débarqués sur leurs plages en 1755, 1756 et au-delà, et qui furent reçus à contre-cœur, humiliés, maltraités, considérés comme des êtres dangereux, confiés à l'assistance publique qui leur distribua avec parcimonie ses secours, quand elle ne les leur refusa pas complètement, souvent emprisonnés, fouettés. A Boston, particulièrement, il y a deux énormes registres où ont été recueillis les originaux de toutes

¹ "...it was judged a necessary and the only practicable measure to divide them among the Colonies where they may be of some use, as most of them are healthy strong people... and they may become profitable, and it is possible, in time, faithful subjects". — Geo. Lawrence to the governors on the Continent, Halifax, 11 Augt. 1755. — N. S. D. p. 278.

les procédures, enquêtes, requêtes, délibérations auxquelles l'arrivée de ces papiers dans le Massachusetts, leur distribution ici et là, les années d'exil qu'ils y ont passées, ont donné lieu. Oh ! que ces documents font mal à lire ! Quelles plaintes amères s'en exhalent ! Comme ils sont tout baignés de larmes et de sang ! Dans quelle situation sans issue furent plongés ces français neutres !

C'est à l'aide du *Journal* de Winslow, et des informations puisées dans les archives américaines, celles de Boston surtout, que nous allons essayer de donner quelque idée de la *Tragédie acadienne*. La matière est immense. Il y faudrait un grand ouvrage, où l'inédit abonderait. Car cette question n'a jamais été qu'effleurée. Nous ne pourrions qu'en dessiner les grandes lignes. J'ai dit que j'utiliserais surtout les archives du Massachusetts. Elles sont d'abord plus riches, plus fournies que celles des autres Etats sous ce rapport. Puis, il y est sujet, non pas seulement des Acadiens qui ont séjourné dans les limites de cette province, mais assez souvent des autres. Plusieurs des vaisseaux qui emmenaient leur cargaison d'exilés ont fait escale dans le port de Boston, avant de reprendre leur route vers l'endroit qui leur avait été marqué. C'est là que les proscrits ont été débarqués en plus grand nombre. La manière dont on les y a traités ne diffère pas sensiblement de celle qui fut adoptée ailleurs : avec quelques variantes, ces malheureux ont été partout comblés d'ignominies. Boston était le centre et a en quelque sorte donné le ton. Et nous pourrions répéter à son propos le texte classique : *ab uno disce omnes*. M. Alfred Poizat a dit que les grands poètes tragiques n'ont pas inventé le sujet de leurs drames : « les sujets tragiques, c'est la vie qui les crée à travers l'histoire et la légende ».¹ Examinons donc ce sujet que la vie a créé à travers l'histoire d'Amérique au dix-huitième siècle. Rien qu'en suivant de près, d'après les sources, la réalité, nous toucherons un fond tragique au prix duquel les plus sombres horreurs du théâtre de Shakespeare paraîtront d'aimables fables.

¹ Le Symbolisme, De Baudelaire à Claudel. Introduction, p. 34. (La Renaissance du Livre, Paris 1919)

Nous sommes au commencement de septembre. C'est la belle saison en Nouvelle-Ecosse, et particulièrement dans cette région que Longfellow devait immortaliser et qui a gardé le nom de vallée d'Évangéline. Winslow est à Grand-Pré. Il s'était, depuis quelque temps déjà, commodément installé dans le presbytère, et avait transformé la place de l'Eglise en camp retranché. Prebble, l'un de ses lieutenants, l'avait félicité d'avoir fait un tel choix pour sa résidence : « Nous nous réjouissons d'apprendre que vous êtes arrivé sain et sauf aux Mines, et aussi de savoir que vous avez d'aussi bons quartiers-généraux pour vous et pour vos soldats, étant donné que vous avez pris possession du presbytère. J'espère que vous remplirez à merveille les fonctions de prêtre¹. Par un ordre du jour en date du 7 septembre, le lieutenant-colonel avait convoqué pour les trois heures de l'après-midi, dans l'église de Grand-Pré, les hommes et les jeunes gens de ce village et des villages avoisinants, à l'effet de leur communiquer les dernières instructions de Sa Majesté. Ses subalternes, Murray, Prebble et autres, devaient tenir de semblables réunions dans les autres régions de la province confiées à leur zèle. Malgré les événements extraordinaires de ces dernières semaines, le ravissement de tout ce qu'ils possédaient en fait d'armes à feu, l'emprisonnement dans la petite île Saint-Georges de cent quinze délégués que Lawrence avait mandés à Halifax, tout ce déploiement militaire autour de leur petite église paroissiale, il semble que les Acadiens ne s'attendaient pas au coup de foudre dont leurs bourreaux allaient les frapper. Wins-

¹ "Forte Cumberland — Aug. 24th, 1755. — ...we rejoyce to hear of your safe arrival at Mines and you well pleased that you are provvd with so good quarters for yourself and soldiers and as you have taken possession of the Fryars House, hope you will execute ye office of a Priest..." Jedediah Prebble. — (Winslow's Journal, N. S. H. S. vol III, p. 99).

low, parcourant les campagnes, à la veille de prononcer contre ce peuple la sentence qui va le briser à jamais, note dans son journal :¹ « Température magnifique. Les habitants sont très occupés à faire leurs moissons ». A l'heure dite, le 5 septembre, — un vendredi — l'église se remplit de quatre cent dix-huit hommes et jeunes gens, et le lieutenant-colonel, debout devant une table placée dans le chœur, adresse à l'assemblée une proclamation de laquelle nous détachons les passages les plus saillants : « Je suis ici pour vous faire savoir les ordres du Roi à votre égard. Le devoir que j'ai à remplir, bien qu'impérieux, répugne à ma nature et à mon tempérament, comme il va vous répugner à vous-même, qui êtes de la même espèce que moi. Mais il n'y a pas à tergiverser : vous et moi n'avons qu'à obéir. Vos terres, vos maisons, tous vos troupeaux, tout votre bétail, sont confisqués au profit de la Couronne, ainsi que tout ce que possédez, sauf votre argent et vos ustensiles de ménage ; quant à vous, vous allez être déportés hors de la province. Et tous les habitants français de ces districts auront le même sort. Je ferai tout en mon possible pour que les familles entières prennent place à bord des mêmes vaisseaux, et pour que cette déportation, qui va vous causer de graves ennuis, vous soit adoucie dans la mesure où le permettra le service de Sa Majesté. Je fais des vœux pour qu'en quelque partie du monde où vous tombiez, vous deveniez des sujets fidèles et formiez un peuple paisible et heureux. En attendant, nous vous déclarons que vous êtes prisonniers du Roi »²

Voilà la première scène du drame que j'ai entrepris de vous exposer. Elle ne manque pas de caractère. Et, pour en mettre mieux en relief les divers éléments, faisons-en l'analyse. Elle comporte d'abord une escroquerie de grande envergure. Les Acadiens sont dépouillés de tout ce qu'ils possèdent, biens meubles et immeubles : on leur permet seulement de garder l'argent qu'ils peuvent avoir et d'emporter avec eux quelques effets de ménage, *household goods*. Mais

¹ "1755, September the 4th. ...A fine day and the inhabitants very busy about their harvest..." *Journal*, *ibid.* p. 94.

² *Winslow Journal*, *ibid.* 94-95.

ce dernier privilège va se réduire à peu de chose, avec la restriction formulée par Winslow, à savoir en autant que cela n'encombrera pas trop les bateaux sur lesquels ils vont être embarqués. Or, ces bateaux seront en petit nombre, et les proscrits y seront entassés comme des sardines ; ils en occuperont les cales et même les ponts ouverts à tous les vents du large ; ces chargements humains dépasseront de beaucoup leur jauge. En sorte qu'il ne restera pas d'espace libre pour ces humbles objets familiers dont on leur parle. Quant à l'argent, ils n'en ont jamais touché beaucoup. Leur richesse consiste essentiellement en biens-fonds et en larges troupeaux. C'est la plus stable de toutes. Et elle est considérable. La pauvreté est inconnue en Acadie. Et jamais colonie n'a joui d'une prospérité plus générale et plus réelle. La base de cette prospérité, c'est la terre qui y est extrêmement fertile, ces belles prairies basses qu'on a arrachées à la mer, grâce à ces ingénieux endiguements qu'on appelle *aboiteaux*, et où les moissons lèvent avec abondance. Ce sont encore ces immenses troupeaux qui fournissent aux habitants, avec le lait et la chair pour se nourrir, la laine pour leurs vêtements. En s'emparant de tout cela, le gouvernement ruine donc du coup cette population. On a calculé qu'en bestiaux seulement, les Acadiens avaient pour une valeur d'au moins deux millions, ce qui était énorme pour l'époque, et vu le chiffre des habitants. Ce n'est pas une réquisition que l'on opère sur eux, et l'on n'est d'ailleurs pas en temps de guerre ; ce n'est pas non plus une détention momentanée ; il n'est pas question davantage de les rembourser de ces confiscations. L'on fait, sans autre forme de procès, main basse sur tout ce qu'ils ont, sans leur promettre compensation quelconque en d'autre lieu ; on jette sur le pavé ces propriétaires à l'aise, on les réduit au dénuement le plus complet. En un instant, voilà qu'est aboli un état social qui n'a peut-être pas eu son pareil dans l'histoire, à ce seul point de vue de l'égale répartition des biens matériels. Mgr Touchet, repassant à grands traits, dans son discours *pour les Arméniens*, les dévastations commises par les Allemands partout où ils ont porté leurs armes, dit ceci :

« Ils ont fait pleurer la beauté du monde »¹ Il y avait, dans la péninsule de la Nouvelle-Ecosse, une forme de beauté qui naissait, non seulement de la qualité des âmes qui l'habitaient, de la pureté de leurs mœurs, de leurs vertus évangéliques, mais encore de l'harmonie avec laquelle la Providence y avait répandu la saine prospérité. Cette beauté, les Anglais l'ont ravagée à jamais ; et ils ont ainsi fait pleurer également la beauté du monde. La beauté quelle qu'elle soit, c'est quelque chose qui appartient en quelque sorte à l'univers entier ; y toucher, la profaner, la diminuer, la détruire, c'est attenter au trésor du monde. Car, les ordres de Lawrence étaient précis : tout ce qui ne pût pas être converti en espèces sonnantes ou devenir une proie facile aux mains des forbans qui entouraient le gouverneur, fut réduit en cendres. Eglises, maisons, granges, moulins, moissons, tout cela fut brûlé. « Vous ferez le désert derrière vous, avait mandé cet homme : ce qui ne pourra pas être emporté ou vendu, devra être livré aux flammes. Il faut décourager, par un tel spectacle, ceux des proscrits qui seraient tentés, un jour ou l'autre, de venir s'établir sur leurs anciennes terres ».² Et donc, la proclamation de Winslow réduit les Acadiens, — ces gros habitants, comme qui dirait, — à la mendicité. Il leur annonce ensuite qu'ils vont être déportés. Il ne dit pas où. Ce n'est pas d'expulsion qu'il s'agit. Ce serait déjà une grande cruauté. Mais enfin, les victimes auraient du moins la liberté de leurs mouvements. Le choix de leur exil ne leur est pas laissé. Elles iront là où on les mènera, en lieu sûr. Le colonel ajoute qu'il s'efforcera de mettre les mêmes

¹ "C'est injuste, ce barbare, cet incendiaire de cathédrales, qui fait pleurer la beauté du monde..." Pour les Arméniens. Discours prononcé par S. G. Monseigneur Touchet, Evêque d'Orléans en l'église de la Madeleine, le dimanche 13 février 1916. Page 4. (Paris, Bloud et Gay, éditeurs, 1916).

² "You will destroy all the villages on the North and North West Side of the Isthmus that ly at any distance from the Fort of Beauséjour, and use every other method to distress, as much as can be, those who may attempt to conceal themselves in the woods..." (Lawrence to Monckton, Halifax, 8 Aug. 1755, N. S. D. p. 270). — "...you must proceed by the most vigorous measures possible not only in compelling them to embark but in depriving those who shall escape of all means of shelter or support by burning their houses, and by destroying every thing that may afford them means of subsistence in the country". (Instructions for Winslow, etc., N.S.D. p. 272).

familles sur les mêmes vaisseaux, de manière à empêcher qu'elles ne soient démembrées : *I shall do everything in my power that whole familys shall go in the same vessel.* Donnons-lui crédit de cette intention ; nous croyons qu'elle fut sincère. Aucun document ne contient d'ordre contraire ; et l'on ne peut soutenir que la barbarie des autorités ait été jusqu'à commander que les familles fussent disloquées. Mais dans la pratique, c'est cependant ce qui s'est produit dans un très grand nombre de cas, j'oserais dire dans la presque majorité des cas. Car Winslow ne put être partout pour veiller à ce que sa parole sur ce point fut respectée. Il avait, par exemple, dans Murray, un subalterne qui ne manquait pas de lettres, — sa correspondance, à l'écriture très belle, est émaillée, à l'occasion, de souvenirs classiques, — mais qui procéda dans l'exécution de son mandat avec une fureur glacée. Et à Grand-Pré même, où présidait le colonel en personne, l'embarquement des proscrits a été loin de se faire avec discipline et mesure. En somme, la confusion la plus extrême a marqué cet acte aux divers endroits assignés pour le rendez-vous des proscrits. D'abord, les vaisseaux ont mis du temps à venir, et ces retards énervaient les autorités, les agaçaient, elles qui voulaient faire vite et se débarasser au plus tôt de cette besogne. Puis, il n'en vint pas assez, et l'on fut obligé de surcharger tellement les navires que tout le monde en perdait la tête. Et il semble également que tous ces bourreaux du peuple acadien, Lawrence tout le premier, aient été surpris et effrayés de l'immensité de la tâche qu'ils avaient entreprise : envoyer tant de monde en exil. Dans une lettre aux Lords du Commerce, le gouverneur avouera que ce ne fût pas une petite chose que d'expulser *such a prodigious number of people*, un nombre si prodigieux d'habitants.¹ Il en est donc résulté que la promesse solennelle faite par Winslow s'est trouvée vaine. L'embarquement des Acadiens a été opéré dans de telles conditions de hâte, au milieu d'un tel désordre que l'on ne s'y recon-

¹ "...the securing and embarking such a prodigious number of French inhabitants". (Lawrence to Sir Thomas Robinson, Sec. of State. Halifax, 30 nov. 1755. N. S. D. P. 285).

naissait plus. Séparées, au point de départ par la force des circonstances, comment les familles auraient-elles pu se rejoindre au point d'arrivée, quand les bateaux qui emportaient ces malheureux faisaient voile pour les diverses colonies du continent, depuis le Massachusetts jusqu'à la Caroline du Sud et la Georgie ? Nous insistons sur ce fait, qui peut, si l'on le veut, avoir eu dans son principe, quelque chose d'accidentel, qui n'a pas été l'objet d'un ordre exprès. Mais que la cause ait été indépendante ou non de la volonté des auteurs de la déportation, les conséquences en ont été les mêmes pour les victimes ; et il est facile de comprendre tout ce qu'elles ont eu d'aggravant pour leur sort déjà si lamentable. Il y a eu des familles qui ont été ainsi démembrées à tout jamais, d'autres dont les éléments n'ont pu se réunir qu'après dix, vingt, trente années de recherches. Il y a d'ailleurs une formule de droit qui ne permet pas de ne pas rendre Winslow responsable, en dépit de son engagement, de cette dernière infortune : lorsque l'on pose une cause mauvaise, l'on accepte et l'on prend sur soi tout ce qui en découle. Or, il est assez prouvé que la déportation même porte tous les caractères qui constituent le crime. Par conséquent, l'on ne saurait exonérer ni Lawrence ni aucun de ses soudards de tout ce qui est venu se greffer sur cette infamie, comme une conséquence nécessaire, pour la rendre plus noire et plus irrémédiable. Quoiqu'ils en aient dit, ils ont voulu éparpiller sous tous les cieux les *pierres du foyer*¹ acadien.

Le récit du premier embarquement à Grand-Pré nous est donné au long par Winslow ; que l'on me permette d'en citer quelques extraits : cela renseignera sur ce qui s'est passé ailleurs, pendant plusieurs mois qu'ont duré la chasse aux victimes et leur rassemblement dans les divers ports de la péninsule : « 10 septembre. J'ai remarqué ce matin parmi les Français une agitation inaccoutumée qui m'a donné de l'inquiétude. Afin de protéger le service de Sa Majesté, nous convinmes, mes officiers et moi, de séparer

¹ C'est le titre d'un remarquable ouvrage de M. Henry Bordeaux.

les prisonniers, et d'en faire monter cinquante sur chacun de cinq vaisseaux arrivés de Boston, et de commencer par les jeunes gens. Le capitaine Adams et les capitaines des vaisseaux reçurent ordre de tout préparer pour l'embarquement des captifs. Je fis venir le père Landry, celui d'entre les Acadiens qui parlait le mieux l'anglais. Je lui dis que nous allions commencer l'embarquement d'une partie des habitants, que nous avions décidé d'en embarquer 250 le jour même, et que nous commencerions par les jeunes gens. Je le chargeai d'avertir ses compagnons de cette décision qui l'a beaucoup surpris. Je lui dis qu'il fallait que la chose se fit, que je donnerais ordre de mettre tous les prisonniers en lignes de six hommes de front, avec tous les jeunes gens à gauche, et que la marée ne me permettait pas de leur accorder plus d'une heure pour se préparer. Toute la garnison fut appelée sous les armes et placée derrière le presbytère entre l'église et les deux portes de l'enceinte palissadée. Selon mes ordres, tous les habitants français furent rassemblés, les jeunes gens placés à gauche. Ensuite, j'ordonnai au capitaine Adams, aidé d'un lieutenant et de 80 sous-officiers et soldats, de faire sortir des rangs 141 jeunes gens et de les escorter jusqu'aux transports. J'ordonnai aux prisonniers de marcher. Tous répondirent qu'ils ne partiraient pas sans leurs pères. Je leur dis que c'était là une parole que je ne comprenais pas, car l'ordre du roi était pour moi absolu et devait être exécuté impérieusement ; que je n'aimais pas les mesures de rigueur, et que le temps ne permettait pas de pourparlers ou de délai. J'ordonnai à toutes les troupes de mettre la baïonnette au canon et de s'avancer sur les Français. Je commandai moi-même aux quatre rangées de droites des prisonniers, composées de vingt-quatre hommes, de se séparer du reste ; je saisis l'un d'entre eux qui empêchait les autres d'avancer et lui ordonnai de marcher. Il obéit, et les autres le suivirent, mais lentement. Ils s'avançaient en priant, en chantant et en se lamentant, et sur tout le parcours (un mille et demi) les femmes et les enfants à genoux priaient et faisaient entendre de grandes lamentations. (Dans le texte original de Winslow, aux archives de la

Mass. Hist. Soc., les mots *great lamentations* ont été soulignés, et vis-à-vis ont été mis à la marge ces deux mots : *no wonder ! ce n'est pas étonnant !*) J'ordonnai ensuite à ceux qui restaient de choisir parmi eux cent neuf hommes mariés qui devaient être embarqués après les jeunes gens.. Ainsi se termina cette pénible tâche qui donna lieu à une scène navrante. *Thus ended this troublesome job v' ich was a scene of sorrow*"¹

Ce récit est typique. Si Winslow, qui avait pourtant promis de montrer de l'humanité dans l'exécution des ordres qu'il avait reçus, a agi avec une telle rigueur, à quelles brutalités ne se sont pas livrés ses officiers qui opéraient ailleurs, et qui avaient les mains libres ? La scène de navrance dont il parle à la fin ne fut que le prélude des scènes de désespoir dont les rivages de l'autrefois riante Acadie ont été le théâtre durant de longs mois. En une autre circonstance, il lui échappa de dire : « J'en ai pesant sur le cœur et sur les mains ». Et encore : « J'ai hate d'en avoir fini avec cette ennuyeuse affaire qui est la plus pénible de toutes celles que j'ai jamais eu à accomplir ». Ces derniers mots sont dans une lettre à Handfield, qui opérait à Annapolis, Port Royal. Et celui-ci de répondre à son commandant : « Je m'unis à vous de tout cœur pour souhaiter que nous fussions quittes tous les deux de cette sale besogne... » Voilà des aveux qui ont leur importance et qui en disent long sur les abominations qui ont accompagné la déportation, car ces militaires n'avaient rien de ce qu'on appelait en France au dix-huitième siècle « l'homme sensible ». L'on aura remarqué aussi sans doute combien, dans ce premier embarquement, Winslow s'occupe peu de voir à ce que les mêmes familles prennent place ensemble. Le colonel a bien d'autres soucis !

¹ (*Journal*, *Ibid.* p. 108-9-10).

² "Things are now very heavy on my heart and hands..." (To Murray, From Grand-Pré, Sept. 5th., 1755). (*Journal*, p. 97)..

³ "...that once at length we may get over this troublesome affair, which is more greivous to me than any service I was ever employed in..." (To Handfield, Sept. 19th., 1755. *Journal*, p. 134).

⁴ "...I hartily joyne with you in wishing that we were both of us got over this most disagreeable and troublesome part of the service..." (John Handfield to Winslow, Annapolis Royal, Sept. 3rd 1755, *Journal*, p. 142).

C'est en octobre seulement, quand déjà les proscrits étaient à bord depuis des semaines, que les premiers bateaux firent voile vers les colonies. Jusqu'au printemps de 1756, la mer fut sillonnée de navires débordant de malheureux qu'ils allèrent jeter sur les plages de l'Atlantique. Et ici commence le deuxième acte interminable du sombre drame : l'exil des Acadiens sur des côtes inhospitalières, leur éparpillement dans les milieux les plus fanatiques, les plus fermés à tout sentiment de pitié, les plus âpres, les plus durs qu'il fût possible d'imaginer. Dante a parlé de l'exil en homme qui en avait senti la morsure : « Tu laisseras tout ce qui t'est le plus cher, mais ce n'est là que le premier trait que lance l'arc de l'exil. Tu éprouveras combien est amer le pain de l'étranger, et quel dur chemin c'est de gravir et descendre l'escalier d'autrui ».¹ Ces vers font écho à ce que l'esprit de Dieu avait inspiré au prophète : « là où on est reçu comme étranger, est-il écrit au livre de l'Écclésiastique, on n'ose pas ouvrir la bouche. Mon fils, puisses-tu ne pas mener une vie de mendiant ! Mieux vaut mourir que de mendier. Quand un homme en est réduit à regarder vers la table d'un autre, sa vie ne saurait compter pour une vie. C'est une triste vie que d'aller de maison en maison ».² Toutes ces humiliations, toutes ces tristesses pires que la mort, vont être désormais le lot de ces paysans autrefois très à l'aise, qui vivaient heureux et paisibles sur les domaines que leurs pères avaient défrichés, et où ils trouvaient, dans un labeur consciencieux, le contentement de l'esprit, et les biens nécessaires à leur subsistance. Et que de cruautés de tout ordre vont venir s'ajouter à leurs premiers malheurs, pour alourdir leur existence errante ! Ces sans-patrie vont être pris dans un enchaînement d'infortunes qui aura quelque chose d'inextricable. Des avalanches de maux vont achever de broyer leur âme et leur corps. Et d'abord, ils n'étaient pas attendus là où on les a envoyés. Lawrence s'était bien gardé de prévenir les gouverneurs des provinces de l'arrivée de ces parias. La moindre convenance

¹ Par XVII, 55-60.

² Eccli. ch. XXIX et ch. XL.

exigeait qu'il les consultât à l'avance, et qu'il demandât leur assentiment. Rien n'en fut fait. Prévoyant sans doute des objections qui l'eussent frustré de ses desseins, il se contenta de remettre aux capitaines des vaisseaux chargés de transporter les exilés, une lettre-circulaire à l'adresse du gouverneur de chacune des provinces où les Acadiens devaient être débarqués, leur expliquant ceci : 1.º premièrement, que la sécurité de la Nouvelle-Ecosse lui avait fait un devoir d'en déporter tous les habitants français ; 2.º qu'ils voulussent bien l'aider, coopérer à son œuvre de protection des intérêts britanniques, en recevant dans le territoire soumis à leur juridiction, quelques centaines ou quelques milliers de ces sujets ingouvernables, nuisibles, dangereux. Un tel procédé souleva la colère de plusieurs de ces gouverneurs, et les autres en manifestèrent un grand étonnement. Qu'arriva-t-il ? C'est que les Acadiens furent les premiers à souffrir d'un tel procédé offensif des droits de ces Excellences. Lawrence se prenait-il pour un potentat à qui tous ses collègues des autres provinces du continent devaient obéissance ? Pourquoi n'avait-il pas d'abord sollicité leur avis ? Pourquoi ne s'était-il pas assuré auparavant s'ils recevraient ou non ces neutres français ? Qu'avait-on besoin de cette engeance maudite ? Si elle n'était pas bonne pour la Nouvelle-Ecosse, était-elle meilleure pour les autres colonies ? Celles-ci n'auraient-elles pas à souffrir également de sa présence dans leur sein ? Pourquoi n'avoir pas expédié ces gens en Angleterre, ou en France, au bout du monde plutôt ? Les protestations, contre cette imposition de colons ennemis, de papistes français, pleuvent. En tel Etat, par exemple, le gouverneur se refuse à en laisser débarquer un seul, et les capitaines des vaisseaux reçoivent l'ordre de faire voile pour l'Angleterre avec leur cargaison d'indésirables. Dans les autres ports, ces capitaines doivent parlementer longtemps, parfois durant des semaines, avec les autorités, avant d'avoir l'autorisation de débarquer les proscrits. Ces gens de mer sont pressés ; ils ont d'autres chargements à prendre ; tout retard leur fait perdre de l'argent. En hommes pratiques, cela ne peut leur aller. D'autre part, pour toutes sortes de raisons, où le souci matériel entre pour beau-

coup, les autorités ne se hâtent pas, dans l'état actuel de leurs finances, de prendre à leur charge cette armée de misérables. Durant tous ces pourparlers, les Acadiens languissent à bord des vaisseaux : c'est l'hiver ; ils ne sont pas protégés contre le froid, la neige, les pluies ; mal nourris, n'ayant pas d'eau potable, manquant de tout, la maladie fait parmi eux les plus grands ravages. Chose incroyable ! Même à Boston, on fait difficulté pour les recevoir. Et pourtant, ce sont des milices du Massachusetts qui sont venues effectuer la déportation, et c'est Shirley, le gouverneur de cette province, qui avait, de concert avec Lawrence, ourdi ce beau plan. Mais quand les bateaux arrivent, Shirley est absent. Rien ne prouve d'ailleurs qu'il ait pris aucune disposition en vue de l'arrivée possible des neutres français. C'est donc le lieutenant-gouverneur Phips, qui, avec son conseil et la chambre des représentants, est chargé d'adopter les mesures d'urgence que demande une situation si imprévue. Ah ! ces mesures, comme elles furent mesquines, étroites, sévères ! Les Acadiens sont semés, çà et là, dans les divers bourgs, et remis à l'assistance publique, qui tiendra un compte minutieux de toutes les dépenses qu'occasionnera leur entretien. Il faudra que ces versements, à même les fonds de chaque municipalité, soient rigoureusement remboursés par la Nouvelle-Ecosse. J'ai dit que les Acadiens furent semés ; j'aurais dû plutôt mettre : *parqués*. Et si vous voulez un exemple de la rigueur avec laquelle ils furent surveillés, voici un extrait d'une loi passée en conseil le 20 avril 1756 :¹ « Il est décrété par le gouverneur en conseil et la chambre des représentants qu'à partir du 1er mai 1757, les habitants de la Nouvelle-Ecosse ne devront pas sortir des limites du bourg dans lequel ce gouvernement les a placés sans une permission écrite ; en cas de contravention, le ou les coupables devront être arrêtés et traduits devant un juge de paix ; en cas de récidive, celui, celle ou ceux qui seront coupables seront passibles d'une amende n'excédant pas dix schellings ou de recevoir publiquement un nombre de coups de fouet n'excédant pas dix... » Et

¹ Pour toutes ces références, nous renvoyons aux *French Neutrals, Archives du Massachusetts*, deux cahiers, et aux *Arch. Can.* (1905) App. E.

voici, choisi parmi des centaines d'autres semblables ou plus odieux encore, un specimen de la manière plutôt forte que l'on appliqua à ces exilés : « Pétition de Charles et Nicolas Breau. Quelque temps après leur arrivée à Boston, les pétitionnaires furent envoyés avec leur famille, composée de neuf personnes en tout, au bourg de Hanover, où ils furent installés sous la surveillance d'un nommé John Bailey, dans la maison réservée pour les déportés. Pendant leur séjour à cet endroit, c'est-à-dire jusqu'à samedi dernier, ils se sont efforcés par leur travail, ainsi que leur autre frère et leurs quatre sœurs, de pourvoir à leurs besoins et à ceux de leurs parents. Bien qu'ils aient constamment travaillé, car on les employait soit à couper du bois, soit à enlever la pierre ou à d'autres travaux des champs, ils n'ont jamais reçu un sou en retour, et pendant les 14 derniers jours, c'est à peine si on leur a donné à manger, et encore les vivres étaient-ils tous de mauvaise qualité. Samedi dernier, une vingtaine d'hommes à l'air menaçant ont pénétré dans l'habitation des pétitionnaires, et plusieurs portaient des cordes dans leurs mains. Ils ont entraîné le père et la mère des pétitionnaires, vieillards âgés de soixante-quatre ans, dans une charrette et les ont emmenés dans un endroit inconnu, ayant auparavant attaché avec les cordes qu'ils avaient apportées le pétitionnaire Nicolas et un de ses frères afin qu'ils ne pussent suivre leurs parents âgés et sans défense. Le dit John Bailey tenait le dit Nicolas à la gorge pendant qu'un autre l'attachait... Boston, 26 avril 1756 ». Ou encore, c'est Augustin Hébert, qui, dans une requête au lieutenant-gouverneur Spencr Phips, expose qu'il a été traité très brutalement par le capitaine Conligot, qui lui a arraché un de ses enfants, lorsque le pétitionnaire parvenait à les faire vivre par son travail. Et non content de cela, il a battu votre malheureux pétitionnaire au point que celui-ci a pu à peine marcher pendant deux semaines ». C'est Laurence Mius qui « déclare au gouverneur Pownall que vers le commencement du mois de mars 1758, les conseillers de Methuen, ont envoyé le pétitionnaire et son frère travailler, leur promettant le salaire qu'on payait aux autres dans cet

endroit. Ils ont travaillé pendant deux mois, mais lorsqu'ils sont allés pour retirer leurs salaires, votre pétitionnaire a reçu trois verges de vieille toile évaluée à 7 deniers la verge, deux livres de morue sèche, et une livre de graisse de porc, et son frère n'a guère reçu davantage... Le frère de votre pétitionnaire a travaillé pour la valeur de 3 pistoles et 15 shellings, mais lorsqu'il a réclamé ce montant, non seulement on lui a refusé le paiement de son travail, mais il fut chassé et poursuivi par un homme armé d'un tisonnier, qui le frappa dans le côté. Le coup qu'il reçut lui fit cracher du sang pendant le reste du jour... Son assaillant lui dit que, sans la crainte de la justice, il l'aurait tué comme une grenouille...» C'est John Labador qui expose que « depuis dix semaines il n'a reçu pour subsistance qu'un quartie d'agneau, et une pinte de lait par jour pour une famille composée de sept personnes. Il n'a pas de bois parce qu'on lui a refusé un bœuf pour transporter chez lui celui qu'il a coupé lui-même ; il est présentement abandonné avec sa famille, sans vivres et sans feu dans une maison qui n'a ni porte ni toit. Lorsqu'il pleut, il leur faut transporter leurs lits sous le vent afin de se mettre à l'abri de la pluie et de la neige fondante. Il lui arriva un jour de faire remarquer à un conseiller qu'ils étaient inondés dans la maison ; celui-ci répondit d'y construire un bateau et d'y naviguer...»

J'ai là, sous les yeux, toute une masse de documents, que j'ai copiés moi-même ou fait photographier d'après les originaux, tous remplis des plus abominables cruautés, tous exhalant de ces plaintes dont je viens de vous faire entendre quelques accents. Ces malheureuses familles, déjà démembrées dès leur départ pour l'exil, se voient souvent ravir par force les enfants qui leur restent. Et on ne leur permet pas de se visiter d'un village à l'autre. Elles sont tenues dans l'isolement, séquestrées en quelque sorte, l'objet d'une surveillance jalouse. Il faudrait écrire sur cet ensemble de pièces où éclate la méchanceté humaine les mots de Shakespeare : horreur ! horreur ! horreur ! Parmi toutes ces brutalités dont le détail serait infini, l'on relève un seul acte inspiré par la pitié, un seul ! Il en est d'autant plus précieux.

Il est de Thomas Hutchinson, qui devint plus tard gouverneur de la province et qui s'en fit le premier historien. Laissez-moi vous le citer. Il nous reposera des émotions et des frémissements que les notations précédentes ont soulevés en nous :

« A son Excellence William Shirley, etc. Votre pétitionnaire ayant été informé de la profonde détresse dans laquelle étaient les habitants français, à bord des bateaux récemment arrivés dans ce port, est allé visiter l'un de ces bateaux où il a trouvé plusieurs des passagers en train de périr, par suite des souffrances qu'ils avaient endurées ; entr'autres une veuve respectable et âgée, qui était gravement malade depuis quinze jours sans avoir reçu le moindre soin. Votre pétitionnaire ordonna qu'elle fut débarquée et logée dans une de ses maisons, et pourvût également à ce qu'elle fut soignée. Mais toutes ses attentions furent inefficaces : elle est morte quelques jours après. Avant de rendre le dernier soupir, elle me supplia, au nom de notre commun Sauveur, d'avoir compassion de ses enfants, savoir deux fils, deux filles et un petit-fils. Ces enfants ont depuis demeuré à Boston et ont eu fréquemment recours au pétitionnaire. Mais ils m'informent maintenant que l'on veut les transporter dans quelque lointain village et cela les met au désespoir. Votre pétitionnaire demande humblement que cette petite famille du nom de Benoit continue à habiter Boston, ou qu'elle aille résider à Cambridge avec une famille du nom de Robichaud. Et il est prêt à se porter garant, s'il le faut, de la correction de la conduite de ces malheureux enfants... »

C'est là tout ce que les documents officiels du Massachusetts nous présentent en fait de sympathie et de compassion accordée aux infortunés Acadiens. C'est peu, mais cela suffit pour nous faire bénir le nom de celui qui a senti ses entrailles s'émouvoir devant tant de malheurs immérités. Parmi tous ces puritains soi-disant évangéliques, Thomas Hutchinson est le seul qui ait montré à l'égard de ces neutres français de la charité chrétienne.

III

C'est une notion philosophique, basée sur la nature des choses et sur l'expérience, que le mal est essentiellement stérile. Et la métaphysique va jusqu'à dire qu'il est le non-être, *non ens*. Et comment le non-être produirait-il des résultats appréciables, à quelque point de vue que ce soit ? Le bien seul fonde. Le mal est, en soi, un agent de ruine et de mort. Entre tous les crimes qui furent jamais commis, et qui, par conséquent, n'ont pu enfanter que la destruction, il n'y en a peut-être pas eu de plus parfaitement inutile, sous quelque face qu'on le considère, que celui dont nous venons de vous exposer les grandes lignes, ni qui ait tourné davantage au détriment de ses auteurs. Et je ne veux pas insister ici sur le détriment moral, car cela est bien entendu. Une nation civilisée ne donne pas un pareil scandale, qui a consisté à s'emparer par la ruse et par la force de tout un petit peuple paisible et soumis, à le rendre d'abord la victime du plus effréné des brigandages, à le disperser ensuite au hasard, sans tenir aucun compte des liens du sang, dans des milieux étrangers où des traitements barbares centupleraient ses souffrances et prolongeraient son agonie, une nation ne méconnaît pas ainsi le droit des gens, sans en souffrir éternellement dans son honneur. Mais une si abominable conception, dont l'idée première remonte au gouvernement britannique¹ ainsi que je l'ai prouvé dans ma conférence sur les *Causes de la Déportation*, et qui a été exécutée par des hommes qui n'ont rien négligé de ce qui pouvait en accroître l'ignominie foncière, a-t-elle rapporté du moins des profits matériels tangibles, et qui, pour une race de boutiquiers, constituent des compensations qui valent bien les sacrifices qu'elles ont coûtés à la respectabilité nationale ?

¹ "...We are of opinion they (the French Inhabitants) ought to be removed as soon as the Forces which we have proposed to be sent to you shall arrive in Nova Scotia..." (Board of Trade to Gov. Phillips, Whitehall, December 20, 1720. — N. S. D. p. 58).

Les instruments immédiats de cette honteuse entreprise en ont-ils fort avancé leurs affaires ? Nous parlons ici en thèse générale, car ainsi qu'on dit dans l'école, *non datur scientia de particularibus*. Il y a eu des individus, en effet, pour qui la spoliation des Acadiens a été une heureuse chance. Mais, si nous laissons de côté ces faits particuliers, ces cas d'enrichissement personnel comme fruit d'un vol organisé, est-ce que, par exemple, le gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, en tant que gouverneur, à savoir personnage officiel devant avoir à cœur les intérêts de sa province, a posé là un acte qui a été à l'avantage de celle-ci ? De quelque côté qu'on envisage la Déportation des Acadiens, et qu'on la mette en regard des ambitions de conquête que nourrissait l'Angleterre à l'égard de tout le Canada, ou qu'on la considère du point de vue du développement naturel de la péninsule, ou que l'on réfléchisse au devoir qui s'imposait à Lawrence, s'il eût simplement voulu faire acte de sage administration, l'on est obligé de conclure que cette déportation fut parfaitement inutile, et non-seulement inutile, mais nuisible à l'avenir de cette province, dont elle a entravé et retardé indéfiniment le progrès. Oh ! comme tout s'enchaîne ici-bas ! Comme est merveilleuse la solidarité des divers ordres moral et matériel ! Et comme on ne peut toucher aux lois éternelles fixées par la Providence, sans que la nature résiste en quelque sorte, et venge l'harmonie universelle qui a été brisée par le crime des hommes !¹ La Grande-Bretagne rêvait d'un empire américain qui embrassât tout le nord du continent, et depuis toujours les possessions françaises en Canada l'empêchaient de dormir. Mais je demande en quoi la présence de quinze à vingt mille français neutres en Nouvelle-Ecosse pouvait empêcher les armées anglaises de réaliser les vastes ambitions nationales ? Les Acadiens, liés par un serment de neutralité, avaient toujours été fidèles à leurs engagements : en maintes circonstances délicates, ils avaient montré une attitude si correcte qu'elle leur avait valu des éloges en haut

¹ Dans un discours prononcé à l'Assemblée Nationale, le 22 avril 1872, Gambetta a parlé du "châtiment éternel qui sort des choses". — Voir Gambetta, par Paul Deschanel, p. 145.

lieu. Quelle apparence y avait-il que, dans les nouveaux événements qui se préparaient entre la France et l'Angleterre, ils dussent changer de conduite ? Le gouvernement n'avait qu'à les laisser tranquilles sur cette question du serment, qu'à ne pas vouloir reviser une forme d'allégeance qui avait été acceptée des deux parts, officiellement garantie et sanctionnée, et dont tous s'étaient bien trouvés, pour que, advenant la guerre, les *neutres* fussent restés en dehors et au-dessus de la mêlée, tout comme auparavant. Il y a quelque chose de triste et d'enfantin à la fois, à vouloir soutenir, ainsi que font des écrivains réputés sérieux, que la déportation fut nécessaire, fut une mesure, cruelle sans doute, mais nécessaire, de ce chef que l'Angleterre n'aurait jamais pu, autrement, s'emparer du Canada ni le garder. D'abord, en quoi était-il nécessaire que l'Angleterre s'emparât du Canada ? Surtout, quelle obligation y avait-il de disperser au préalable ces quinze mille paysans neutres, qui, depuis 1730, n'étaient jamais sortis des limites de leur neutralité, et qui, au surplus, à l'époque qui nous occupe, n'avaient pas une seule arme ? « Je me hâte de rire de tout, de peur d'être obligé d'en pleurer », disait Figaro¹. Devant cet argument de nécessité qu'on nous sert pour justifier la déportation, nous devrions rire, si les larmes n'étaient les plus fortes et si notre cœur ne pouvait plus éprouver qu'une indicible navrance. J'ajoute que cette expulsion, dont l'inutilité absolue frappe tous les gens honnêtes, a nui grandement aux meilleurs intérêts de cette province même que leur départ était censé favoriser ; elle fut un acte hautement impolitique et anti-économique, en donnant à ces mots leur sens le plus réaliste. Du jour au lendemain, en effet, la péninsule fut transformée de contrée fertile en désert ; elle fut privée de ces admirables colons français, durs au travail, ingénieux et forts. Malgré des offres alléchantes, il se passa des années avant qu'on put les remplacer. Et le furent-ils jamais vraiment ? Est-ce que leurs successeurs n'ont pas

¹ Beaumarchais. *Le Barbier de Séville*, Act. I, Sc. 2. — Et Byron devait répéter : "And if I laugh at any mortal thing, 'tis that I may not weep". *Don Juan*, Cant. I, St. IV. — Mais Sénèque avait dit : "Aut ridenda omnia aut flenda sunt". (*De Ira*, lib. II, 10).

avoué au gouvernement qu'il y avait de ces choses, comme les aboîteaux par exemple, qu'ils se sentaient incapables, je ne dis pas de construire, mais de réparer seulement, suppliant qu'on appelât les déportés à leur secours ?¹ Voilà donc des milliers de bras, habitués à remuer le sol, à l'ensemencer, que l'on supprime d'un coup. Quelle force soudain anéantie ! Et quelle destruction impie de toute la richesse économique d'un état ! La colère, la haine nationale et religieuse, ont-elle jamais inspiré un plus absurde vandalisme, qui s'est retourné contre ceux-là mêmes qui s'étaient glorifiés de l'avoir déchaîné ? Quelle folie sacrilège d'appauvrir ainsi, de ruiner systématiquement, sous des prétextes qui ne tiennent pas debout, que la raison condamne non moins que la conscience, un territoire que l'on est au contraire chargé de faire prospérer ! Quant à Lawrence, en particulier, il semble bien, tant il faut que tout se paye ici-bas, que les quatre ou cinq années qu'il lui restait à vivre, aient été comme empoisonnées par les soucis de toute nature qu'engendra son magnifique exploit : incessantes réclamations de la part des divers Etats où avaient échoué les neutres français : difficultés de faire renaître l'abondance là où ses stupides décrets avaient promené la dévastation et la mort, critiques contre son administration ; embarras financiers, échecs politiques, etc., etc. Il est vrai que la Métropole, comme pour sanctionner son crime, l'avait, dès l'aurore de l'année 1756, nommé gouverneur-en-chef de la Nouvelle-Ecosse. Mais, quand la Grande-Bretagne put entrevoir la marche victorieuse de ses armes du côté du Canada, et que ses inquiétudes commencèrent de se dissiper, et que ses ambitions séculaires prirent de plus en plus figure de réalité, alors la déportation des Acadiens, qui apparaissait comme si nécessaire autrefois, perdit à ses yeux de son importance stratégique ; et celui qui l'avait accomplie avec un enthousiasme digne d'une meilleure cause, en fut atteint dans son prestige de soi-disant sauveur des destinées anglaises, en ce

¹ Canada-Français. Doc. in sur l'Acadie. II. 93. Memorial of the Inhabitants of King's County, etc.

continent. Sa gloire s'amointrissait, au fur et à mesure que son acte s'illuminait d'une clarté différente, et prenait un recul qui en diminuait la valeur pratique, et le montrait mieux, sinon comme un crime, ce que les Anglais n'ont jamais admis, du moins comme un fait d'un intérêt local et limité. Du reste, crime ou sottise, fait supérieur ou bétise politique, la chose avait coûté cher : et ce sont ces énormes dépenses, causées par l'expulsion des neutres français, que les hommes d'Etat anglais ne pourront pas avaler et qu'ils ne pardonneront pas au gouverneur de la Nouvelle-Ecosse. Ainsi que l'a dit l'historien James Bryce dans une analyse de l'ouvrage *Acadia, Lawrence died under a cloud*.¹ Lawrence est mort à temps, car les foudres officielles s'apprétaient à le frapper. Pour avoir échappé, en somme, à la disgrâce humaine, cet homme, l'un des plus grands malfaiteurs de l'histoire, aura dû recevoir, à l'heure où il s'abîmait dans l'éternité, une rétribution d'autant plus rigoureuse.

Une dernière considération, que j'ose à peine énoncer, tellement elle s'impose et ressort d'elle-même de tout ce que nous avons dit touchant *la Tragédie Acadienne*... ah ! je ne sais pas quels mots inventer ! Ce serait un singulier euphémisme, doublé d'une plate banalité, que de dire que la déportation fut inutile et nuisible aux Acadiens. Elle ne leur a pas seulement nui, certes, elle les a désorientés, elle les a brisés. Le mal qu'elle a fait à cette race est à tout jamais irréparable. J'ai entendu de belles choses au sujet de leur survivance, de la reprise de leurs destinées en Nouvelle-Ecosse et au Nouveau-Brunswick. Cela est admirable, en effet, et Mgr Paquet, qui a observé ce fait ethnique remarquable, l'a justement appelé *la Revanche de l'Histoire*.² M. Charles Maurras a dit : « Il n'y a rien au monde de plus touchant que le tableau d'une race antique qui se maintient ».³

¹ "...Lawrence ended his career under a cloud". Cette critique d'*Acadia* a paru dans *The Speaker*, London, England, 30 Sept. 1899.

² *Etudes et Appréciations. Mélanges Canadiens*, p. 116. (Québec, Imp. Franc. Mission, 1918)

³ *L'Action Française et la Religion catholique*, P. 141. Tiré de son *Anthinea*, à propos d'une "ville corse peuplée au XVII^e s. de Grecs fugitifs, et qui, par un miracle de identité historique, conserve encore, pour une très grande part, les nobles legs de leur esprit et de leur sang". (Nou. Libr. Nat. Paris, 1913).

Si, je sais quelque chose de plus touchant encore, c'est le tableau d'une antique race qui, après avoir été déracinée, décimée, broyée, semée à tous les souffles, réussit, par un véritable miracle de profonde vitalité, à se refaire, à se maintenir. Il y a là un phénomène apparenté à une résurrection. C'est pourquoi il excitera toujours l'étonnement des penseurs. Ce phénomène, ce rare tableau, dont les éléments sont faits d'une double beauté : la surgie et le maintien des traits de la race, — l'Acadie nous l'offre à l'heure actuelle. Il faut s'incliner respectueusement devant un tel paysage moral. Ce n'est pas à dire cependant que nous devons perdre de vue le spectacle qui se dresse dans le lointain de notre esprit, quand nous songeons à ce qu'aurait été normalement l'avenir des Acadiens, sans ce néfaste épisode du "grand dérangement", lequel fut plus qu'un épisode, mais une effroyable tempête, dont les désastres sont incalculables, et se feront sentir au long des siècles. Les Acadiens seraient aujourd'hui un million à douze cent mille. Quelle réserve d'énergie française et quelle efflorescence du catholicisme, dans ces mêmes provinces, qui leur appartenaient de droit, et qu'il leur a fallu arracher peu à peu au fanatisme !

Cette *tragédie acadienne* ! L'énigme, la solution n'en est pas dans les pauvres spéculations de notre entendement. C'est plus haut que la terre, en dehors du temps, du nombre et de l'espace, qu'il faut en chercher une explication qui repose l'esprit désesparé en présence d'un tel sort fait à l'innocence et qui comprime les mouvements d'un cœur honnête, que l'indignation au souvenir de si grands malheurs fait battre trop vite. De tout temps il a fallu qu'il y eût des justes souffrants. C'est la grande loi d'équilibre moral, qui empêche notre monde d'être englouti dans le néant. A cause de sa foi, de ses vertus, la race acadienne a été choisie pour prendre rang parmi ces victimes augustes, que l'antiquité païenne elle-même plaçait très haut : le juste qui expie.¹ Et

¹ La *Tragédie Acadienne* est un sujet à la Eschyle. "Comme il prendra pour sujet une marche au supplice..." a dit de lui, M. Alfred Poizat, dans une étude sur Sophocle (Correspondant du 10 janvier 1920). Une marche au supplice, — en est-il une qui ait été comparable à celle de ces pauvres Acadiens ? Quelles ressources il y a là pour un dramaturge de génie ! Oriatur aliquis...

depuis la mort du Sauveur sur la croix, la souffrance du juste a quelque chose de divin. Ce sera la gloire de l'Acadie française, d'avoir donné aux nations du globe l'exemple de la plus amère souffrance dans la plus parfaite justice, et d'avoir été, comme le Divin Maître, crucifié. La vertu de son sacrifice échappe à nos supputations humaines. Qu'il nous suffise de savoir que pas un atôme n'en sera perdu.



Lisez et faites lire

L'Action française

Organe de la "Ligue des Droits du français", centre d'action au service de la langue, de la culture et des traditions françaises au Canada.

L'Action française traite à fond toutes les questions nationales.

L'Action française publie des articles des premiers écrivains du pays.

L'Action française donne dans sa partie documentaire les principales pièces relatives à la question bilingue, aux luttes scolaires, etc. Cette collection offre un intérêt de premier ordre.

L'Action française renseigne les uns sur les autres les groupes français d'Amérique et ne traite que de questions qui les intéressent.

\$1.00

par année

Specimen
gratuit sur
demande.

Pour les abonnements, annonces ou toute autre communication, écrire à

L'Action française

Immeuble La Sauvegarde

Montréal

Les
abonne-
ments
partent
de
janvier.

Service de librairie

\$5

Pour éviter des frais onéreux à nos clients, nous avons inauguré un système qui a obtenu un grand succès. Voici comment il fonctionne :

Sur réception de \$5, nous envoyons au souscripteur, jusqu'à épuisement du crédit et sans appel particulier toutes nos publications, sauf l'Action française, dont l'abonnement est pris seulement si on le mentionne, au fur et à mesure de leur apparition. A l'épuisement du crédit, le souscripteur est averti et, si ce système lui convient, il n'a qu'à renouveler sa souscription.

Le grand avantage de cette combinaison, c'est d'éviter les frais de correspondance qui deviennent particulièrement onéreux lorsqu'il s'agit de petites brochures. De cette façon, le souscripteur n'a pas à écrire pour recevoir chacune des publications. Il reçoit tout ce qui porte notre nom.

\$10

Le succès de l'abonnement de \$5 et le développement de notre service de librairie ont exigé une nouvelle création. Certains lecteurs désirent recevoir, sans avoir à faire de commande spéciale, non seulement nos propres publications, mais tous les Canadiens dont nous sommes les distributeurs. Pour ceux-là, nous instituons l'abonnement de \$10, dont le fonctionnement est le même que celui de l'abonnement de \$5. Le souscripteur, en plus de nos publications reçoit tous les Canadiens les plus intéressants au fur et à mesure de leur apparition.

L'ACTION FRANÇAISE

Immeuble La Sauvegarde

MONTREAL

Canadiens - Français

Soyons fiers de nos institutions.

NOS EPARGNES

dans nos banques.

NOS PLACEMENTS

dans nos industries.

NOS ACHATS

chez nos marchands.

NOS ASSURANCES

à la compagnie d'assurance
sur la vie

“La Sauvegarde”

Une compagnie prospère offrant des
garanties indiscutables, d'une
expansion considérable.

Au-delà de

Huit millions d'assurance en force

Consultez nos représentants ou adressez-
vous directement au bureau principal

Edifice de “LA SAUVEGARDE”

Angle Notre-Dame et St-Vincent,
MONTREAL.

509X1C



